

# LA LETTRE

## de l'Observatoire national de la petite enfance

SEPTEMBRE 2016

n° 1

### CHIFFRES CLÉS DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Depuis plus de 10 ans, l'Observatoire national de la petite enfance<sup>1</sup>, publie un rapport annuel rendant compte de l'état et de l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. La lettre de l'Observatoire vient compléter cette publication en mettant en exergue à la rentrée de chaque année quelques données stratégiques issues du rapport, fournir des données provisoires et informer des travaux en cours. Pour cette première édition, deux thèmes ont été sélectionnés qui rendent compte de l'offre d'accueil et de son adéquation aux souhaits des familles, du recours mesuré par le nombre d'enfants couverts et les heures d'accueil facturées aux parents.

#### L'OFFRE D'ACCUEIL

L'offre est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cet indicateur rapporte une offre d'accueil par les modes de garde formels (hors sphère familiale) au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. Il correspond à un instant donné au nombre de places disponibles pour ces enfants en établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, halte-garderie...), à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile (voir encadré relatif à l'indicateur).

#### En 2014, une offre potentielle de 56,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

En 2014, la capacité théorique d'accueil est de 56,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière (hors Mayotte) : 57,2 places en métropole et 26,3 places dans les départements d'Outre-Mer (Dom) hors Mayotte. L'accueil proposé par les assistant(e)s maternel(le)s se révèle prépondérant puisqu'il s'établit à 33,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière. L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales) est, en fait, le second contributeur, couvrant 17,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. L'offre à l'école fait de l'Éducation nationale le troisième contributeur en assurant l'accueil de 4% des enfants de moins de 3 ans. Les salarié(e)s à domicile ne participent que marginalement à cette offre globale (1,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans).

#### Capacité d'accueil du jeune enfant

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elle est parfois approchée en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches financées par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Elle comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple).

Les données provisoires n'étant pas toutes disponibles à la date de la parution de la lettre, l'ensemble des modes d'accueil ne sont pas décrits pour l'année 2015. Il est à noter que les places en accueil collectif ne relevant d'aucun financement de la branche Famille ont été estimées pour la présente publication.

Pour le détail de la méthodologie, on pourra se reporter au rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance.

1. L'Observatoire, piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), la Mutualité sociale agricole (Msa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). Il est également doté d'un conseil scientifique.

**En 2015, l'offre d'accueil collectif continue de progresser...**

Le nombre de places proposées par les structures collectives a crû de près de 10 000 entre 2014 et 2015 (données provisoires). Cette évolution se traduit par une augmentation de la capacité d'accueil de 17,3 à 17,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière. Bien qu'elles ne représentent que

6,2% de l'offre en accueil collectif, les micro-crèches sont à l'origine de 5 400 nouvelles places (dont 4 900 seraient le fait de structures fixant librement la tarification appliquée aux familles). Les autres modes d'accueil pour lesquels les données 2015 sont disponibles connaissent une évolution différente : stabilité de l'offre à domicile et baisse à l'école (- 2 500).

**Capacité théorique d'accueil par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans – données définitives 2014 et données provisoires 2015 arrêtées au 30 juin 2016**

Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil « formel » (nombre de places)	2014		2015 (provisoire)		Evolution 2014/2015 de la capacité théorique (en points)
	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	803 300	33,1			
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)	419 200	17,3	429 100	17,9	+ 0,6
dont micro-crèches	21 100	0,9	26 500	1,1	+ 0,2
dont autres places en Eaje	398 100	16,4	402 600	16,8	+ 0,4
Écoles	96 100	4,0	93 600	3,9	- 0,1
Salarié(e) à domicile	41 400	1,7	41 000	1,7	0
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formels »	1 359 900	56,1			

**Sources :**

Cnaf (Sias – Mteaje de 2014 et 2015 et Fileas au 31 décembre 2014 et 2015), Ccmsa (31 décembre 2014 et calculs Onpe), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2014 et calculs Onpe), Menesr Depp (Constats de rentrée scolaire 2014 et 2015, et démographie au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> janvier 2016), Insee (Données d'État civil 2015 et 2016, Rp 2012 et 2013).

**Champ :**

France entière (hors Mayotte).

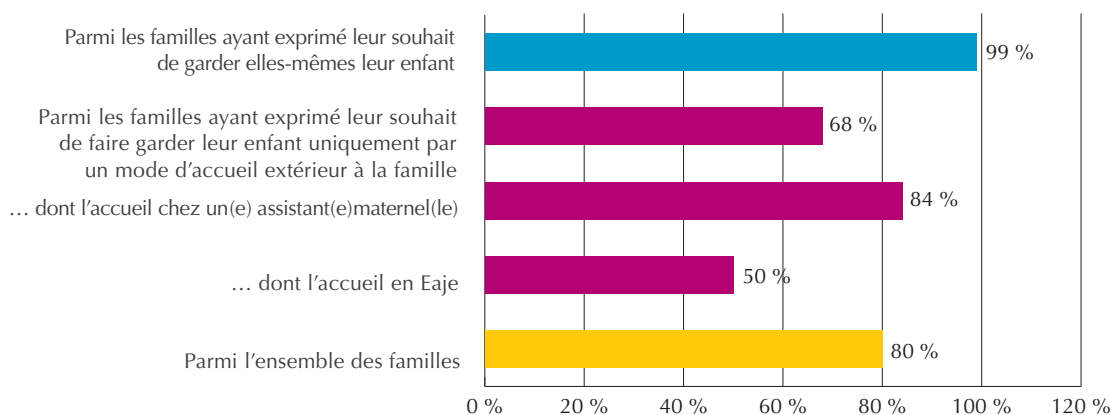
**... sans répondre totalement à la demande première des parents**

Tous les deux ans, à la rentrée scolaire, une enquête auprès de parents de jeunes enfants âgés de 6 à 12 mois mesure l'adéquation entre leurs souhaits initiaux et le mode d'accueil auquel ils recourent. En 2015, les parents ne privilégient aucun mode d'accueil en particulier puisque 26% d'entre eux déclarent souhaiter s'occuper eux-mêmes de leur enfant, 25% désirent le confier à un établissement d'accueil et 20% à une assistant(e) maternel(le). Parmi l'ensemble des familles ayant exprimé au moins une préférence pour un mode d'accueil, 80% utilisent celui qu'elles souhaitaient. Ce taux d'adéquation varie selon le mode d'accueil souhaité. Ainsi, 99% de celles qui préféreraient que leur enfant soit gardé par la famille (parents eux-mêmes ou membres de la famille) ont pu y parvenir. Parmi celles qui comptaient uniquement sur un accueil extérieur à la famille, 68% ont obtenu celui qu'elles espéraient. Plus précisément,

alors qu'une famille sur deux ayant souhaité que son enfant soit accueilli en Eaje a obtenu une place, 84% des familles ayant exprimé une préférence pour l'assistant(e) maternel(le) y ont effectivement recours.

**L'enquête barométrique auprès des parents**

L'enquête auprès des familles a été conduite par téléphone auprès de 1 200 familles représentatives de celles ayant des enfants âgés de 6 mois à 1 an entre le 16 et le 24 septembre 2015. Les questions posées aux familles portaient sur le mode d'accueil souhaité à la naissance de leur enfant, le mode d'accueil obtenu et ses modalités de recours, leurs démarches d'information et d'inscription ainsi que leur satisfaction.

**Taux d'adéquation au souhait de mode d'accueil des parents – rentrée 2015****Source :**

Cnaf/Tmo enquête baromètre petite enfance, septembre 2015.

**Champ :**

Familles ayant au moins un enfant âgé de 6 à 12 mois en septembre 2015.

## LE RECOURS DES PARENTS AUX MODES D'ACCUEIL

Le recours est mesuré par plusieurs types d'indicateurs. Le premier dénombre les familles et les enfants bénéficiaires des dispositifs de soutien financier (cf tableau p. 4) proposés. Le second type recense les heures d'accueil facturées aux familles.

### 644 800 enfants couverts par un accueil « formel » individuel en décembre 2015

En décembre 2015, près de 620 000 familles et de 645 000 enfants de moins de trois ans bénéficient effectivement d'un mode d'accueil « formel » individuel. Au sein de cette catégorie, plus de 9 enfants sur 10 recourent à un(e) assistant(e) maternel(le). On peut néanmoins noter que le nombre d'enfants et de familles couverts par ce mode de garde a légèrement diminué en un an (- 1,3%), soit près de 7 700 enfants en moins. Inversement, le nombre d'enfants de moins de trois ans gardés par un(e) salarié(e) à domicile a légèrement progressé (+ 1,1%) sur la même période, soit 500 enfants de plus.

### Plus de 500 000 enfants bénéficient d'une prestation permettant à leurs parents de réduire ou de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper d'eux

En plus des modes d'accueil formels décrits plus haut, les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur jeune enfant peuvent bénéficier du complément de libre choix d'activité (Clca, si leur benjamin est né avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015) ou de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE, s'il est né à compter de cette date) lorsqu'ils remplissent des conditions d'activité antérieures suffisantes. En décembre 2015, 505 200 enfants de moins de trois ans répartis dans 455 300 familles sont couverts par l'un de ces dispositifs. On note toutefois une nette baisse du recours entre décembre 2014 et décembre 2015 avec - 8,0% d'enfants de moins de trois ans concernés.

## Mode de calcul du recours aux modes d'accueil

Les fichiers statistiques de la Cnaf (fichiers Fileas) et de la Ccmsa permettent de dénombrer à une date donnée le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires des différentes prestations relevant de leur régime. Ils offrent également la possibilité de connaître les caractéristiques de ces publics comme l'âge des enfants ouvrant droit à un complément de mode de garde (Cmg) ou le sexe du parent ayant réduit ou cessé son activité professionnelle pour garder son ou ses enfants dans le cadre du Complément de libre choix d'activité ou de la Prestation partagée. Dans le présent document, les données font référence aux droits du mois de novembre pour les Cmg et de décembre dans les autres cas.

Le Cmg versé à un prestataire est comptabilisé en accueil individuel en cas de recours à un(e) salarié(e) à domicile et en accueil collectif dans les autres cas (accueil familial ou micro-crèches).

Pour les Eaje relevant de la prestation de service unique (Psu), les fichiers statistiques de la Cnaf (fichiers Mneaje) fournissent un dénombrement annuel des enfants inscrits par équipement. Les caractéristiques de la structure sont connues (taille, type de gestionnaire, heures facturées...) mais pas celles de la famille bénéficiaire. Le dispositif de remontée de données statistiques Filoue qui est en cours de généralisation vise à fournir ces informations complémentaires.

À ce jour, il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'enfants fréquentant les structures ne bénéficiant d'aucun financement d'une caisse d'Allocations familiales (Psu ou Cmg). Ceci concerne de l'ordre de 8 500 places en 2014 et 5 000 (données provisoires) en 2015.

Les heures facturées en garde à domicile et assistant(e) maternel(le)s relevant d'un particulier employeur sont fournies par l'Accoss. Elles couvrent l'année civile.

### Nombre de familles et d'enfants de moins de trois ans couverts par un mode de garde « formel » en accueil individuel au 31 décembre

Nombre de familles/enfants de moins de 3 ans couverts par un accueil « formel » individuel	2014	2015		Evolution 2014/2015
	Effectifs	Effectifs	Répartition	
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers				
Familles	584 700	577 100	93 %	-1,3 %
Enfants	605 900	598 200	93 %	-1,3 %
Salarié(e) à domicile (emploi direct ou prestataire)				
Familles	42 300	42 700	7 %	+0,9 %
Enfants	46 100	46 600	7 %	+1,1 %
<b>Total – Familles</b>	<b>627 000</b>	<b>619 800</b>	<b>100 %</b>	<b>-1,1 %</b>
<b>Total – Enfants</b>	<b>652 000</b>	<b>644 800</b>	<b>100 %</b>	<b>-1,1 %</b>

**Sources :**  
Cnaf- Fileas  
et Ccmsa, données au  
31 décembre 2014 et 2015.

**Champ :**  
familles ayant au moins  
un enfant de moins de trois  
ans couvert par un  
complément de mode de  
garde (Cmg) en cas de  
recours à un mode de  
garde « formel » individuel.

**Note :**  
Un enfant peut être  
concerné par plusieurs  
modes de garde  
« formels » individuels.

### Nombre de familles et d'enfants de moins de trois ans couverts par une prestation accompagnant la réduction ou d'arrêt d'activité professionnelle – décembre 2014 et décembre 2015

Nombre de familles/enfants de moins de 3 ans couverts par le Clca/PréParE	2014	2015	Evolution 2014/2015
Familles	492 800	455 300	-7,6 %
Enfants	549 000	505 200	-8,0 %

### Une légère mais visible augmentation des pères bénéficiaires de la PréParE dans les familles d'un seul enfant

Si cette évolution est avérée quel que soit le rang de l'enfant et le sexe du bénéficiaire, une exception est notable : la situation des pères d'un premier enfant (rang 1). En effet, en décembre

2015, l'effectif de ces pères était de 1 480 contre 970 en décembre 2014, soit une augmentation de plus de 50%. Par ailleurs, leur proportion au sein des individus bénéficiaires accueillant leur premier enfant, n'a cessé d'augmenter passant de 2,5% des bénéficiaires en 2012 à 5,1% en 2015 (contre 4,3% parmi les familles ayant deux enfants ou plus).

### Nombre de pères bénéficiaires d'un complément d'activité – décembre 2014 et décembre 2015

Nombre de pères d'enfants de moins de 3 ans couverts par le Clca/Prépare dans les familles ayant un seul enfant à charge	2014	2015	Evolution 2014/2015
Nombre de pères	970	1 480	+ 52 %
Part des pères	3,3	5,1	+ 1,8 %

#### Note de lecture :

le rang correspond au nombre d'enfants à charge au sens des prestations. Les données sont arrondies à la dizaine près. Ce tableau dénombre des individus bénéficiaires et non des familles (la différence est le fait de couples dont les deux membres utilisent simultanément cette prestation).

### Type de soutien financier selon le mode d'accueil auquel recourent les familles

Modes d'accueil	Soutien financier pour les familles	Financeurs
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par les parents ( y. c. dans maisons d'assistantes maternelles)	Complément mode de garde (Cmg), Cotisations patronales (Cmg), crédit d'impôt	Cnaf, État
Assistant(e) maternel(le) salarié(e) d'une crèche familiale	Prestation de service unique (Psu) versée à l'employeur de l'assistante maternelle	Cnaf
Salarié (e) à domicile	Complément mode de garde (Cmg), cotisations patronales (Cmg), crédit d'impôt	Cnaf, État
Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)	Prestation de service unique (Psu) versée aux établissements, subventions communales	Cnaf Communes
Micro crèches (hors Psu)	Cmg structure	Cnaf
Ecole	Gratuité	État
Parents	Clca avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 PréParE depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 sous condition d'activité antérieure.	Cnaf

#### Sources :

Cnaf- Fileas et Ccmsa, données au 31 décembre 2014 et 2015.

#### Champ :

familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans bénéficiant du complément de libre choix d'activité (Clca) ou de la Prestation partagée d'éducation du jeune enfant (PréParE).

#### Sources :

Cnaf - Fileas et Ccmsa, données au 31 décembre 2014 et 2015.

#### Champ :

pères bénéficiaires du Clca, de la PréParE de rang 1 ou du Complément d'activité de rang 1 - France entière.

#### Source :

Onpe

### En 2015, près de 5 000 enfants supplémentaires présents en micro-crèches relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant

En accueil collectif, le nombre d'enfants inscrits dans un établissement d'accueil bénéficiant d'une aide collective (Psu) est de 960 400 pour l'année civile 2014 dont 13 300 en micro-crèches (1,4%), 47 400 en crèches familiales (4,9%) et 399 700 dans les autres structures proposant

un accueil collectif (93,7%). Le recours aux Eaje dans lesquels les parents sont bénéficiaires d'une aide individuelle (Cmg) est moindre. Il est toutefois en forte augmentation entre décembre 2014 et décembre 2015. Ainsi, on dénombre 5 000 enfants supplémentaires en micro-crèches Paje entre ces deux dates. À l'école, le nombre d'enfants présents au moment du constat de rentrée a baissé de – 2 500 pour s'établir à 93 600 en 2015.

### Nombre d'enfants de moins de trois ans couverts par un mode de garde « formel » en accueil collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – année 2014 et 2015

Nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits/recourants à un mode d'accueil collectif	2014	2015 (provisoire)
Enfants couverts par une aide collective (inscrits sur l'année civile)	960 400	
dont micro-crèches	13 300	
Enfants couverts par une aide individuelle* (accueillis en décembre)	17 200	22 200
dont micro-crèches	16 500	21 500
Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire	96 100	93 600

\* Cmg structure

#### Sources :

Cnaf (Sias – Mteaje et Fileas au 31 décembre 2014 et 2015), Ccmsa (31 décembre 2014 et 2015), Menesr Depp (Constats de rentrée scolaire 2014 et 2015)

#### Champ :

France entière (hors Mayotte) – Eaje couverts par un financement de la branche Famille.

#### Note de lecture :

en Eaje les enfants inscrits peuvent avoir entre 3 et 4 ans

### Les heures facturées aux familles

En 2015, pour l'ensemble des modes d'accueil donnant lieu à paiement et relevant du régime général, 1 943,4 millions d'heures ont été facturées aux parents : 60% d'entre elles sont le fait des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par les parents, 37% des Eaje et 3% de l'accueil à domicile. Entre 2014 et 2015, le volume d'heures facturées diminue de – 1,5% chez les assistant(e)s maternel(le)s et en garde à domicile. Par contre, il progresse de + 3,2% sur le champ des Eaje bénéficiant

de la Psu. En intégrant les autres Eaje ne bénéficiant ni de la Psu, ni de la Paje, cette augmentation serait plutôt de l'ordre de + 2,6% (donnée provisoire)<sup>1</sup>. Au total, sur la base de ces données provisoires, le volume d'heures d'accueil dans des modes de garde « formels » facturées aux parents serait stable entre 2014 et 2015.

1. Les équipements de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris qui existaient déjà en 2014 perçoivent la Psu depuis 2015, il y a donc une rupture de série à prendre en compte.

### Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – année 2014 et 2015

Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)	2014	2015 (provisoire)
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	1 179,8	1 161,9
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) bénéficiant d'un financement de la branche Famille	695,9	717,9
Salarié(e) à domicile	64,6	63,6
Total	1 940,3	1 943,4

#### Sources :

Cnaf (Sias – Mteaje et Fileas au 31 décembre 2014 et 2015 et calculs Onpe) et Acoos

#### Champ :

France entière (hors Mayotte) – modes de garde « formels » couverts par un financement de la branche Famille pour un enfant de moins de 3 ans.



## BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

### En ce moment

L'Onpe vient de lancer **un nouvel appel à propositions de recherche** portant sur *l'Activité des professionnel(le)s de la petite enfance : manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants*.

L'objectif de cet appel est de prolonger les analyses concernant les freins/leviers à la reconnaissance de ces métiers en mettant en exergue « ce qui fait un mode d'accueil » y compris à l'école maternelle. Deux axes sont proposés. Le premier porte sur l'examen des tâches effectuées en accueil individuel et/ou collectif. On s'attachera à décrire les manières d'agir des professionnel(le)s auprès des enfants : ce qu'ils/elles font, entreprennent, exécutent, conçoivent, mobilisent avec les enfants, les collègues, les parents, et les institutions qui les emploient. Le second s'intéresse aux capacités langagières, cognitives, affectives, motrices, sociales dont les enfants sont censés implicitement ou explicitement faire preuve dans les lieux d'accueil. Il s'agira d'étudier les modalités qu'ont les professionnelles d'apprécier les enfants en ce qu'elles impactent, les manières d'agir auprès d'eux et en ce qu'elles révèlent d'un modèle général d'évaluation des aptitudes des enfants.

Les propositions sont attendues pour le 29 septembre 2016.

Le dossier de candidature est disponible sur [www.caf.fr/etudes-et-statistiques/observatoire-petite-enfance](http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/observatoire-petite-enfance) et aussi sur [www.meoss.fr](http://www.meoss.fr)

### Est paru

Dossier « **Accueil du jeune enfant** », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°120, 2<sup>e</sup> trimestre 2015.

Ce dossier se compose de trois articles issus de trois recherches sélectionnées dans le cadre du précédent appel à propositions de recherche impulsé par l'Onpe sur la qualité de l'accueil. Il met l'accent sur l'âge charnière de 2 à 3 ans dans différentes structures collectives de la petite enfance<sup>(1)</sup>, rend compte de ce qui, « à hauteur d'enfants », fait la qualité de l'accueil<sup>(2)</sup>, et présente la fragilité des fondements sur lesquels la formation structure les pratiques professionnelles<sup>(3)</sup>.

(1) Garnier P., Brougere G., Ruplin P., Rayna S., La Valle N., (2015), l'accueil des enfants de 2 à 3 ans, regards croisés sur une catégorie d'âge dans différents lieux d'accueil collectif, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°120.

(2) Zotian E., Appréhender la qualité de l'accueil « à hauteur d'enfants » à partir d'études de cas, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°120.

(3) Ulmann A-L., Rodriguez D., Guyon M., Former les futurs professionnelles de la petite enfance entre soin et éducation, quelle place pour mes affects ? *Revue des politiques sociales et familiales*, n°120.

Cette publication est disponible sur [www.caf.fr/etudes-et-statistiques/publications](http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/publications)

### À paraître

**L'accueil du jeune enfant** en 2015. Ce 11<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire national de la petite enfance établit un état des lieux de l'offre et du recours aux différents modes d'accueil, analyse les évolutions et étudie plus particulièrement le recours des familles monoparentales.

[www.caf.fr/etudes-et-statistiques/observatoire-petite-enfance](http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/observatoire-petite-enfance)

### À venir

La Drees organise le 15 novembre 2016 à Paris un **colloque pluridisciplinaire sur les modes d'accueil des jeunes enfants**. Ce colloque réunira les différents spécialistes de la question afin d'aborder le sujet des modes de garde dans toute sa transversalité. La journée sera organisée autour des quatre thèmes suivants :

- les modes d'accueil et les politiques de la petite enfance en France et en Europe ;
- l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale ;
- les métiers de la petite enfance : entre formation et pratiques ;
- le développement et le bien-être des enfants dans les modes d'accueil.

[www.drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:www.drees-infos@sante.gouv.fr)

**Directeur de la publication :** Daniel Lenoir  
**Directeur délégué de la publication :** Bernard Tapie  
**Rédactrice en chef :** Danielle Boyer  
**Maquette :** Laurence Decobecq  
**Contact :** danielle.boyer@cnaf.fr